

## **Modification et contrôle des autorisations d'utilisation de fréquences**

### **Modification**

.Projet de modification devant faire l'objet d'une demande préalable de modification d'autorisation d'utilisation de fréquence(s) auprès de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, 34 B, Route de la Queue en Brie - Départementale 136 - 94880 NOISEAU.

- changement de fréquences
- modification de la classe d'émission
- modification de la puissance (augmentation/diminution)
- changement d'adresse du lieu d'utilisation de l'installation
- modification des caractéristiques d'antenne (type, gain, diagramme de rayonnement, azimuth, polarisation, hauteur, emplacement)
- ajout, déplacement ou suppression d'équipements fixes

.Projet de modification devant faire l'objet d'une simple déclaration à l'adresse indiquée ci-dessous.

- ajout ou suppression d'éléments mobiles
- modification des codes d'appel sélectif
- remplacement de matériel sans modification des caractéristiques techniques initiales
- changement de données administratives (excepté le code SIRET).

### **Contrôle**

Les services chargés du contrôle, agissant pour le compte de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, interviennent avec ou sans préavis. Ils s'assurent que les fréquences sont exploitées conformément à l'autorisation.